

DECLARATON DU BURUNDI A L'OCCASION DE LA 10^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'AMCEN

Excellences Mesdames et Messieurs

1. C'est avec un réel plaisir et un honneur pour moi de prendre la parole à l'occasion de la dixième session extraordinaire d'AMCEN. Permettez-moi de vous adresser mes sincères salutations d'exprimer mes sentiments de gratitude au Gouvernement et au peuple Ivoiriens pour l'accueil chaleureux, leur hospitalité qui nous a été réservée depuis notre arrivée.
2. Au Burundi, la dégradation des terres constitue une préoccupation de tous les acteurs de développement. Cette dégradation entrave le bien-être des populations surtout rurale. Plus de 90 % de la population burundaise vit en milieu rural. Cette dégradation se manifeste à travers la réduction de la productivité liée à la dégradation et infertilité des sols.
3. Le Burundi a depuis longtemps mis en place des politiques de lutte contre la dégradation des terres en particulier les politiques de reboisement et antiérosives. D'autres initiatives ont été entreprises par le Gouvernement Burundais en particulier le Défis de Bonn (Bonn Challenge) et la ratification de la Convention des Nations pour Lutter Contre la Désertification depuis 1996.
4. Le Burundi s'est comme les autres pays engagés pour les Objectifs du Développement Durables (2015-2030). En revanche, le pays compte atteindre ces Objectifs d'ici 2030 notamment l'Objectif 15.3 relatif à la lutte contre la désertification et la restauration des terres et sols dégradés, avec l'objectif d'aboutir à un « monde sans dégradation des terres » à l'horizon 2030.

5. Dans cette perspective, le Burundi a défini ses cibles de Neutralité des Terres(NDT). Compte tenu de sa politique interne, le pays s'est doté d'un Plan National de Développement (2018-2027) qui vient d'être révisé et son plan d'action prioritaire de 2023-2027. Le PND révisé retrace les lignes directrices devant orienter les efforts de développement pour l'atteinte des objectifs fixés dans la vision 2040 , pays émergeant et 2060 , pays développé.
6. La participation du Burundi à la 10 ème session de l'AMCEN se tient dans ce contexte et les thèmes autour desquelles cette session est orientée réconfortent le Burundi car ils traitent les mêmes préoccupations qui seront adressés par le Burundi dans sa dynamique de croissance en conformité avec sa vision de rétablir l'harmonie entre l'humanité et la nature, en améliorant les conditions de vie des personnes les plus vulnérables.
7. Le Burundi subit énormément des effets du changement climatique impactant négativement les secteurs de production nationale, des infrastructures et la dégradation des écosystèmes terrestres et aquatiques. Dans ces conditions, l'objectif de faire du Burundi une nation prospère grâce à une augmentation soutenue de la production des biens et services, et des changements structurels conduisant à l'augmentation de l'espérance de vie, la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction des inégalités, du chômage et de la pauvreté dans toutes ses dimensions serait compromise.
8. Le Burundi s'est joint activement depuis les deux dernières décennies aux décisions internationales dans le cadre des conventions multilatérales sur la biodiversité, le climat et la désertification. Il sied de signaler à titre d'exemples que pour juguler la

perte de la nature et de la biodiversité, le Burundi a pris des engagements ambitieux de restauration des paysages dans le cadre des défis de Bonn (2 millions d'hectares). Un programme National de Reboisement appelé « Ewe Burundi Urambaye » a été mis sur pied avec comme objectif, la plantation de 5 millions d'arbre chaque année et cela depuis 2018.

9. Des engagements ambitieux dans la cadre de l'Accord de Paris au niveau de sa contribution déterminées nationales sont en cours d'exécution avec une forte implication des différentes couches de la population nationale.
10. Le Burundi vient de soumettre le rapport national sur la désertification et un projet Neutralité des Terres (NDT) a été élaboré pour faire face aux effets néfastes de la désertification.
11. Le Burundi avait même pris des initiatives à l'avance, des actions en cours de préservation des espaces protégées et d'augmentation de la superficie nationale protégée pour participer à la création d'un cadre de vie sain aux populations.
12. Au niveau des politiques nationales un arsenal de documents qui orientent des actions de développement en suivant une approche qui garantisse une qualité de vie supérieure grâce aux efforts visant la protection de l'environnement, la prise en compte du genre et de l'équité pour tous a été développé et d'autres sont en cours d'être développés. Nous citerons à titre d'exemple la lutte contre la pollution des déchets plus particulièrement des déchets plastiques, une loi réglementant l'usage des produits plastiques est en vigueur depuis 2018 et des résultats palpables ont été enregistrés.

13. Le Burundi insiste sur la solidarité internationale dans la mise en œuvre des engagements et réitère son engagement pour contribuer aux côtés des autres gouvernements pour façonner la politique mondiale de l'environnement et appel plus d'implication des groupes de la société civile, de la communauté scientifique et du secteur privé en mettant un accent particulier à l'autonomisation de la jeunesse et des femmes qui sont des acteurs importants de la vie économique du pays mais aussi de la protection de l'environnement.

Vive la Coopération Internationale

Je vous remercie